

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1992

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 23 TER

Supprimer les mots :

« à plusieurs personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.